RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 07745
Numéro SIREN : 433 466 570
Nom ou dénomination : SUEZ

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2019 sous le numéro de dépôt 38681

SUEZ

Société Anonyme au capital de 2 485 450 316 euros
Siège social : Tour CB21, 16, place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex
433 466 570 R.C.S. NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MAI 2019 (17H30)

L'an deux mil dix-neuf, le 14 mai à 17 heures 30, les Administrateurs de SUEZ se sont réunis en Conseil, Salle Pleyel – 252, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris, sur convocation du Président.

PRESENTS :

Messieurs	Jean-Louis Chaussade,	Président,
	Bertrand Camus,	Administrateur et Directeur Général,
Mesdames	Miriem Bensalah Chaqroun,	Administrateur,
	Agatta Constantini,	Administrateur,
	Martha Crawford,	Administrateur,
	Delphine Ernotte Cunci,	Administrateur,
	Judith Hartmann,	Administrateur,
	Isabelle Kocher,	Administrateur,
	Anne Lauvergeon,	Administrateur, par téléphone,
	Brigitte Taittinger-Jouyet,	Administrateur,
Messieurs	Enric Amiguet i Rovira,	Administrateur,
	Nicolas Bazire,	Administrateur,
	Franck Bruel,	Administrateur,
	Francesco Caltagirone,	Administrateur,
	Isidro Fainé Casas,	Administrateur,
	Gérard Mestrallet,	Administrateur,
	Pierre Mongin,	Administrateur,
	Guillaume Pepy,	Administrateur,
	Guillaume Thivolle,	Administrateur,

seuls Administrateurs composant le Conseil.

Le Conseil, réunissant plus de la moitié des Administrateurs, peut valablement délibérer.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Jean-Pierre Maugendre, représentant du Comité Social et Economique,

Madame Marie-Ange Debon, Directeur Général Adjoint en charge de la France, de l'Italie et de l'Europe centrale, Messieurs Jean-Marc Boursier, Directeur Général Adjoint en charge des Finances et de l'activité Recyclage et Valorisation en Europe du Nord, Jacques Audibert, Secrétaire Général et

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°38681 en date du 06/06/2019

Mesdames Delphine Bernard, Secrétaire du Conseil, et Morgane Le Puil, Responsable droit financier et droit boursier.

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Nomination du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général – Réitération des délégations au Directeur Général

[…]

Puis la séance est déclarée ouverte.

1. NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL – REITERATION DES DELEGATIONS AU DIRECTEUR GENERAL

1.1 Nomination du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général

Après avoir constaté :

- le terme des mandats d'administrateur de Madame Valérie Bernis et de Monsieur Lorenz d'Este à l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour ;

- le renouvellement des mandats d'administrateurs de Mesdames Isabelle Kocher et Anne Lauvergeon et de Monsieur Nicolas Bazire ; et

- la nomination en qualité d'administrateur de Madame Martha Crawford et de Monsieur Bertrand Camus ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- constate que le Conseil d'administration est composé comme suit : Jean-Louis Chaussade, Bertrand Camus, Nicolas Bazire, Miriem Bensalah-Chaqroun, Franck Bruel, Francesco Caltagirone, Martha Crawford, Delphine Ernotte Cunci, Isidro Fainé Casas, Judith Hartmann, Isabelle Kocher, Anne Lauvergeon, Gérard Mestrallet, Pierre Mongin, Guillaume Pepy, Brigitte Taittinger-Jouyet, Agatta Constantini, Enric Xavier Amiguet i Rovira et Guillaume Thivolle ;

- confirme la nomination de Monsieur Jean-Louis Chaussade en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société, à compter de ce jour et pour la durée restante de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

- prend acte de la prise d'effet, à compter de ce jour, du mandat de Directeur Général de Monsieur Bertrand Camus, conformément à l'article 17 des statuts de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

 En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Bertrand Camus est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

[…].

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

Compte-tenu des diverses formalités légales à accomplir à l'issue de la présente réunion, le présent procès-verbal est approuvé séance tenante, à l'unanimité, par le Conseil d'administration.

Certifié conforme à l'original



Delphine BERNARD

Secrétaire du Conseil d'administration

SUEZ

Société Anonyme au capital de 2 485 450 316 euros
Siège social : Tour CB21, 16, place de l'Iris - 92040 Paris-La Défense Cedex
433 466 570 R.C.S. Nanterre

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 14 mai à 14h30,

Les actionnaires de la société SUEZ, société anonyme au capital de 2 485 450 316 euros, dont le siège social est Tour CB 21, 16 place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte à la Salle Pleyel, située au 252 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, sur convocation du Conseil d'Administration suivant avis préalable de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 4 mars 2019 et avis de convocation publié dans un journal d'annonces légales, « Le Publicateur Légal », en date du 8 avril 2019, ainsi que par lettre individuelle adressée aux actionnaires titulaires d'actions nominatives et par lettre recommandée avec accusé de réception aux Commissaires aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard Mestrallet, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président déclare, en conséquence, que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale a été appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

7. Nomination de Monsieur Bertrand Camus en qualité d'administrateur ;

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

22. Pouvoirs pour formalités.

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°38681 en date du 06/06/2019

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

SEPTIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de Monsieur Bertrand Camus en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Bertrand Camus, pour un mandat d'une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A 98,32 % DES VOIX EXPRIMEES SOIT :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimées	464 882 520
Pour	457 088 920
Contre	7 752 483
Abstention	41 117

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet les pouvoirs pour formalités)

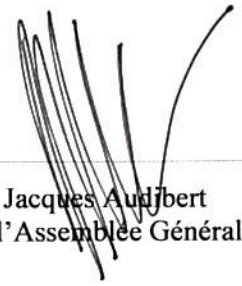
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A 99,98 % DES VOIX EXPRIMEES SOIT :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimées	464 882 520
Pour	464 790 203
Contre	25 945
Abstention	66 372

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme



Monsieur Jacques Audibert
Secrétaire de l'Assemblée Générale

SUEZ

Société Anonyme au capital de 2 485 450 316 euros
Siège social : Tour CB21, 16, place de l'Iris - 92040 Paris-La Défense Cedex
433 466 570 R.C.S. Nanterre

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 14 mai à 14h30,

Les actionnaires de la société SUEZ, société anonyme au capital de 2 485 450 316 euros, dont le siège social est Tour CB 21, 16 place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte à la Salle Pleyel, située au 252 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, sur convocation du Conseil d'Administration suivant avis préalable de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 4 mars 2019 et avis de convocation publié dans un journal d'annonces légales, « Le Publicateur Légal », en date du 8 avril 2019, ainsi que par lettre individuelle adressée aux actionnaires titulaires d'actions nominatives et par lettre recommandée avec accusé de réception aux Commissaires aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard Mestrallet, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président déclare, en conséquence, que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale a été appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

8. Nomination de Madame Martha J. Crawford en qualité d'administrateur ;

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°38681 en date du 06/06/2019

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

22. Pouvoirs pour formalités.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

HUITIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de Madame Martha J. Crawford en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'administrateur Madame Martha J. Crawford, pour un mandat d'une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A 99,53 % DES VOIX EXPRIMEES SOIT :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimées	464 882 520
Pour	462 703 503
Contre	2 136 894
Abstention	42 123

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet les pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A 99,98 % DES VOIX EXPRIMEES SOIT :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimées	464 882 520
Pour	464 790 203
Contre	25 945
Abstention	66 372

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme

Monsieur Jacques Audibert
Secrétaire de l'Assemblée Générale